



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, Joël-Désiré Kra Directeur général, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 8 juin à 18 h, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 2 427 100 (lots projetés 6 438 260, 6 438 261 et 6 438 262).

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme pour un bâtiment isolé de 6 logements :

- La profondeur moyenne du lot projeté 6 438 260 sera 59,88 m au lieu de 75,00 m tel que requis à la grille des usages et des normes H-031
- La profondeur moyenne du lot projeté 6 438 261 sera 54,65 m au lieu de 75,00 m tel que requis à la grille des usages et des normes H-031
- La profondeur moyenne du lot projeté 6 438 262 sera 51,12 m au lieu de 75,00 m tel que requis à la grille des usages et des normes H-031

Toute personne intéressée désirant s'exprimer au sujet de cette demande peut transmettre tout commentaire par écrit à l'adresse dg@municipalite.saint-mathieu.qc.ca jusqu'à la fin de la période de consultation. La période de consultation prendra fin le 8 juin à 16 h 30. Les commentaires seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 24 mai 2021.

Joël-Désiré Kra
Directeur général